



Département du JURA  
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 02 novembre 2023

**Présents :** Mr Cédric IVANES, Mr Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Sébastien JOUILLEROT, Mr Hervé Bôle, Mme Ghislaine JUY

**Absents :** Mr Gilles LAVRY donne procuration à Mr Sébastien PILLOT

Mme Françoise GILLET donne procuration à Mme Ghislaine JUY

Mme Emilie ROTH DIT BETTONI donne procuration à Mr Nicolas TONNELIER

**Secrétaire de Séance :** Mr Hervé Bôle

Début de la séance : 19h06

### **+ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 septembre 2023**

Approbation à l'unanimité.

### **+ DELIBERATION 044-2023 : Subvention collège de Pesmes**

Mr le Maire expose la demande de subvention par les élèves latinistes du collège de Pesmes pour leur voyage en Italie en avril 2024, trois enfants sont concernés. Mr Bôle sort de la salle de conseil et ne prend pas part au vote, car il est personnellement impliqué. Mr le Maire propose une subvention de 100 euros par enfants comme pour les enfants du RPI. Cette subvention sera directement transmise au collège de Pesmes qui l'imputera aux factures des enfants de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

### **+ DELIBERATION 045-2023 : Devis cheminée et Gouttières**

Mr le Maire expose les devis de la SAS SANCEY BTP. Un premier devis pour les cheminées (au-dessus école-préau) car les mitres sont cassées et le tour des cheminées ne sont plus étanche, il y a deux cheminées, l'école risque des infiltrations d'eau si rien n'est fait. Il semble important de garder ces cheminées, notamment autour de la Tour d'Ougney : le devis est de 5 232 €. Nous avons également reçu un devis pour la gouttière du lavoir qui est très abîmée. 1 922.4 €. Un conseiller précise qu'une poutre du lavoir est très altérée, un devis sera demandé à la même entreprise.

Approuvé à l'unanimité.



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

### **DELIBERATION 046-2023 : Architecte restaurant**

Mr le Maire expose la convention pour une mission d'assistance de maîtrise d'œuvre pour le restaurant, comprenant également la réhabilitation des deux appartements se trouvant à l'étage, par l'agence d'ingénierie du département. L'architecte du département se trouvant être moins cher qu'un indépendant. Cette agence d'ingénierie s'occupe de tout le marché public et du suivi des travaux, elle suit la totalité du dossier, c'est en quelque sorte « du clé en main ». Le coût est en fonction des factures finales HT, soit environ 0.98 % du montant total HT.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **DELIBERATION 047-2023 : Subvention restaurant**

Monsieur le Maire expose que les demandes de subventions pour des dossiers comme celui du restaurant sont très complexes. Afin d'être sûr de ne manquer aucune subvention à laquelle la mairie pourrait prétendre, Mr le Maire propose de déléguer ces démarches au bureau d'ingénierie du département. Le coût de la mise en place de ces dossiers est de 1 200 €. Monsieur le Maire précise que les subventions obtenues seront bien supérieures à ce montant.

**Approuvé à l'unanimité**

### **DELIBERATION 048-2023 : Droit de préemption parcelle rue des jardins**

Mr le Maire expose qu'il souhaite préempter le terrain parcelle ZO 39 à vendre 4 950 €, la parcelle est située Rue des Jardins. Mr le Maire souhaite créer un jardin communal. En effet, la parcelle permettrait d'accueillir six jardins qui pourront être exploités par des habitants du village n'ayant pas d'extérieur, ou pas la possibilité de créer un jardin. Des places de parking pourront être créées, un composteur et un récupérateur d'eau pourraient également y être installés. Mr le Maire précise également qu'il a reçu la demande de deux familles du village concernant des potagers à louer. Mr JOUILLEROT Sébastien sort de la pièce et ne prend pas part au vote car il souhaitait acquérir ce terrain.

**Approuvé à l'unanimité.**



## **DELIBERATION 049-2023 : Décisions modificatives budgétaires**

Mr le Maire expose des décisions modificatives concernant le budget communal : en effet le remboursement de l'emprunt fait par la commune n'a pas été imputé sur le bon article, une écriture comptable doit donc être faite : nous retirerons en section de fonctionnement 3 050 euros de l'article 66111 qui seront réattribués à l'article 023. En section d'investissement, l'achat du restaurant a été imputé aux mauvais articles, plusieurs écritures comptables sont donc nécessaires afin de réattribuer cet investissement dans le bon article, ainsi que les frais notariés et un éventuel reliquat si le début des travaux interviennent avant la fin de l'année.

Section d'investissement :

Dépenses :

1641: + 3050 euros

2313: - 170000 euros

21321 : +195000 euros

Recettes :

10222 : +25000 euros

021 : + 3050 euros

**Approuvé à l'unanimité.**

## **DELIBERATION 050-2023 : Subvention panneaux solaires**

Mr le Maire expose qu'une demande de subvention peut être demandée pour l'installation des panneaux solaires à la suite du devis présenté au dernier conseil. Une subvention de 30 % du total HT de la facture peut être accordée à la commune. La Mairie, Poste et Ecoles ont une consommation annuelle moyenne de 12 000 kwh, l'installation permettrait une réduction d'environ un tiers de la consommation, cependant aux vues du coût des panneaux la commune mettrait plus de 15 années pour les rentabiliser. Après discussion le conseil décide unanimement d'abandonner le projet.

**Refusé à l'unanimité**

## **DELIBERATION 051-2023 et 052-2023 : Congrès des maires**

Mr le Maire expose qu'il souhaite se rendre au congrès des maires qui se tient à Paris le 21 et 22 novembre 2023. Il s'y est rendu il y a deux ans avec l'association des maires pour un total de 490 euros, s'y rendre une année sur deux semble un bon compromis pour aller chercher des nouveautés, idées pouvant intéresser notre commune. Il souhaite ne pas passer par l'association pour s'y rendre, la commune n'y adhérant plus. Le cout pour s'y rendre et dormir sur place serait d'environ : 371 euros pour deux nuits, à cela s'ajoutera les frais de transports en commun hôtel-congrès, et repas.

Mr le Maire aimerait également être accompagné cette année par le secrétaire de mairie, car elle est directement concernée aux vues de son métier par les nouveautés et tout ce qui peut concerner la commune et les évolutions de celles-ci. Mr le Maire propose de prendre en charge ces frais de séjours, qui sont régis par forfait : 140 € maximum par nuit à Paris, 20 € par repas, et 100% des frais de déplacement lorsqu'ils sont faits en transports en commun, soit 371 € sans les repas et les transports hôtel-congrès également. Mr le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote, le



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

conseil décide unanimement que la participation au salon des maires peut être très intéressant pour Mr le Maire et pour la secrétaire, et accepte de prendre en charge leur frais.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Terrain Impasse sur le Moulin : le terrain acheté par la commune l'année dernière 35 000 € pour la place de retournement du camion poubelle n'est occupé que par une infime partie par cette place de retournement. Plusieurs choix s'offrent à la commune : vendre, créer un projet, louer... Suite à l'achat du restaurant il n'est pas envisageable tout de suite de créer un projet sur ce terrain, mais étant constructible il est très intéressant pour la commune de la garder. Dans l'attente, l'entretien doit être fait, après discussion les conseillers décident de la louer gracieusement pour pâture à un habitant de la commune, ou des alentours en contrepartie de l'entretien de celui-ci. Les habitants de la commune seront prioritaires.
- Terrain de la station assainissement : Pour donner suite au refus de vendre des agriculteurs au prix proposé par la commune pour le terrain de la STEP, Mr le Maire a eu l'idée de proposer l'ancien terrain de tennis à Jura Nord, celui-ci appartenant déjà à la commune, des frais seraient évités. Le Président de Jura Nord n'y est pas opposé, nous sommes dans l'attente de leur retour concernant la faisabilité.
- Loyer : À la suite de nombreux retards dans le paiement des loyers, Mr le maire va prendre contact avec la personne concernée.
- Référent sécurité de la gendarmerie pour les caméras de surveillance : Pour le référent le boîtier d'enregistrement n'est pas aux normes, celui-ci sera déplacé dans la mairie, pour ce faire une tranchée devra être effectuée. Devis en cours.
- Tables de manifestations : les tables et bancs sont actuellement rangés dans l'atelier de l'employé communal, or ils prennent énormément de place. L'idée serait de mettre à côté de la Maison du Temps Libre un conteneur pour tout entreposer. Une demande va directement être faite aux ABF (bâtiments de France) pour savoir si cela pourrait être possible. Le conteneur serait repeint par une fresque, ou entouré de bardage bois.
- Inscriptions affouage, vous avez jusqu'au 30/11/2023 pour vous inscrire en mairie. Merci de fournir une attestation d'assurance.
  - Festivités : marché de Noël 14 inscriptions d'exposants à ce jour sur 19 places.
- Boom : 300 euros par un DJ, l'arrivée du Père-Noël se fera à 17h00. Pour rappel le thème est multicolore
- Repas des anciens : il aura lieu le 17/12/2023 Merci de vous inscrire si vous êtes concernés.

**Séance clôturée à 21h01**

Le secrétaire de séance

Mr le Maire  
IVANES Cédric

**Mairie 8 Rue de L'École 39350 OUGNEY – Tél. : 03.84.81.08.41 – Mail : [mairie.ougney@orange.fr](mailto:mairie.ougney@orange.fr)**